

Date de la séance

Le 17 décembre 2025

Date de convocation

Le 12 décembre 2025

Date de publication

Le 12 décembre 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 25

Procurations 5

Excusé 2

Absent 2

N° 2025-12-82

OBJET :

**COMITE DES
YVELINES DE
TENNIS –
PARTICIPATION
FINANCIERE
EXCEPTIONNELLE
A LA WINTER CUP**

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

L'an deux mille vingt-cinq

Le mercredi 17 décembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ,

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Dominique GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE, Christelle BARDEILLE, Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT

Procurations :

Jérôme COTIGNY à Myriam BRENAC

Axel FAIVRE a donné pouvoir à Christelle BARDEILLE

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : William FALCHETTO, Damien GUIBOUT

Absent : Olivier RAVENEL, Karine DUBOIS

Secrétaire de séance : Christophe DEBUISNE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU le Budget Primitif 2025 de la CCGM, prévoyant un crédit destiné à soutenir notamment les actions sportives et associatives présentant un intérêt intercommunal ;

VU le courrier du Président du Comité des Yvelines de Tennis sollicitant l'octroi d'une participation exceptionnelle pour l'organisation de la Winter Cup U16 – Coupe d'Europe Filles 16 ans ;

CONSIDÉRANT que la compétition se déroulera du 3 au 6 février 2026 à Feucherolles et rassemblera les meilleures joueuses européennes de moins de 16 ans, participant au rayonnement sportif, éducatif et international du territoire ;

CONSIDÉRANT que cet événement contribue à la promotion du sport féminin, de la jeunesse et de la dynamique associative locale ;

CONSIDÉRANT que la participation sollicitée doit permettre de couvrir une partie des frais liés à l'hébergement des équipes, la logistique, l'arbitrage et la communication ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 03 décembre 2025,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Patrick LOISEL, Président

Après en avoir délibéré à la majorité dont 1 contre : Yves DEKEYREL,

DECIDE d'attribuer au Comité des Yvelines de Tennis une participation exceptionnelle de 1 500 € pour l'organisation de la Winter Cup U16 – Coupe d'Europe Filles 16 ans, du 3 au 6 février 2026, à Feucherolles.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.



Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le **30/12/2025**
- Document rendu exécutoire le **30/12/2025**